



**Delta Villas**  
A.D. Business Co., Ltd. 57/3 Moo 3 Soi Bhanbangphea,  
T. Paklok, A.Thalang, Phuket 83110 Thailand  
Company Certificate No.: 010 554 501 3821  
**WWW.TROPICAL-HOUSE.NET**

**Owner: Alain Dupouy**  
M. +66 (0)81 893 5270 Thai. +66 (0)81 893 5270  
E-mail: [mrdupouy@yahoo.fr](mailto:mrdupouy@yahoo.fr)  
Skype: mrdupouy | Line ID: alainphuket

## CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉE

**COURT TERME**

### Entre les soussignés:

La société A.D. Business Co., Ltd. - Numéro de Compañie Certificate: 0105545013821  
Delta Villas – 57/3 Moo 3 Soi Bhanbangphea, Tambon Paklok, Amphur Thalang, Phuket 83110 Thailand.

Dénommée le bailleur d'une part, et:

Nom & prénom : .....

Adresse : .....

Tel & E-mail: .....

Nationalité, No. de Passport et date d'expiration (+photocopie): .....

Dénommée le preneur d'autre part,

Il a été convenu d'une location meublée suivante pour la période du...../...../..... au ...../...../.....

de villa " ....." #.....avec .....chambres,.....couchages, adresse de

location: .....Moo 3 Soi Bhanbangphea, Tambon Paklok, Amphur Thalang, Phuket 83110 Thailand.

**Montant du loyer:..... (Baht/Euro .....only).**

**Electricité: compteur arrive:..... Depart:.....Prix:.....(Baht.Kw) Avance:.....**

**GRATUIT: L'INTERNET-WIFI FIBRE OPTIQUE, LA TÉLÉ ÉCRAN PLAT AVEC SATELLITE, L'EAU, LA MAINTENANCE DU JARDIN, DE LA PISCINE, SÉCURITÉ CAMÉRA SURVEILLANCE.**

**Caution/Deposit:.....**

**Reglement:.....**

Ci-joint les conditions généraux de location, état descriptif des lieux loués et inventaire (photos video)

Fait en deux exemplaires a Phuket, Thaïlande le...../...../.....

Le Bailleur

Le Preneur

.....

.....

(Alain Dupouy)

(.....)

Date:...../...../.....

Date:...../...../.....



CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

A) L'occupant désigné : .....

se doit d'occuper les lieux personnellement, les habiter en « bon père de famille » et les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur, en annexe une liste des valeurs des biens est fournie à titre d'information. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur, ou de sa famille. Sous location non autorisée.

6 Personnes maximum.

B) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, literies, et matériels, multimédia, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. La valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des draps, couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, plafonds, tapis, vitre, literie, peinture des murs portes, etc...

Propreté : le locataire s'engage à maintenir un niveau de propreté identique au jour de la remise des clés, dans le cas contraire le propriétaire ou son mandataire prélèvera un montant forfaitaire de Baht 10 000 sur le dépôt de garantie.

C) Merci de fumer exclusivement à l'extérieur de la villa (jardin & terrasse). Pas d'animaux de compagnie.

Les piscines sont sans surveillance, la baignade s'y effectue sous l'entière responsabilité du preneur.

Merci de ne pas jeter de l'huile de cuisine dans les WC ou lavabos/éviers de la villa, un bidon spécifique à cet usage est à disposition au locataire.

D) Le dépôt de garantie sera restitué au départ "CHECK OUT" du locataire, toutes clauses du contrat respectées, la bonne condition de la propriété confirmée et toutes factures à la charge du locataire payées sauf en cas de retenue. Dans le cas où les dommages excèderaient la montant total de la caution, la différence serait à la charge du locataire.

E) Dans le cas où le locataire ne respecterait pas ce contrat ou quitterait les lieux avant la date de fin de validité du contrat, le locataire s'engage à laisser la totalité de la caution et paiements d'avance au propriétaire pour compensation sans la moindre exception.

F) Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

G) Le présent contrat est régi par la loi thaïlandaise. Les parties conviennent que, à défaut de solution amiable, toute contestation portant sur l'exécution, l'inexécution ou l'interprétation du présent contrat sera soumise à la compétence des Tribunaux de Phuket. Le texte « Conditions Générales de Vente » étant établi en langue française et anglaise, en cas de contestation seuls les textes en français et anglais ont valeur de référence.

Trousseaux de clés : Quantité : ..... Valeur de remplacement : Baht 500

Bip portail : Quantité : ..... Valeur de remplacement : Baht 2000

Le Bailleur

.....

(Alain Dupouy)

Date : ...../...../.....

Le Preneur

.....

(.....)

Date : ...../...../.....